



Règlement Intérieur de l'Association

GOLF SENIORS – AMICALE DU LOIRET

Modificatif 2023

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les droits et obligations des membres envers l'Association, ainsi que celles de l'Association envers ses membres.

Il est complémentaire aux statuts.

ARTICLE 2 – LE BUT DE L'ASSOCIATION

L'Association a pour but :

- La pratique, le développement et la promotion des loisirs golffiques,
- L'animation et l'organisation de compétitions de golf sur différents parcours,
- La promotion de la solidarité sous toutes ses formes notamment en développant des activités de prévention, de formation et d'animation à caractère sportif et social.

ARTICLE 3 – LES GOLFS PARTENAIRES

L'Association organise ses épreuves dans des golfs du Loiret et des départements limitrophes. A ce titre, l'Association bénéficie de conditions avantageuses qui sont révisées en Assemblée Générale. Les golfs, partenaires de l'Association, sont indiqués dans l'Annexe 2.

ARTICLE 4 – LES MEMBRES

Sont membres de l'Association :

- **Les membres de droit** : Est appelé membre de droit le représentant titulaire (ou son suppléant) de l'AS des golfs partenaires que l'Association s'engage à accepter comme membre de l'Association, en les dispensant de la procédure d'admission imposée aux autres catégories de membres. Ces membres sont limités à une personne par golf, le titulaire ou son suppléant, et sont agréés par le Conseil d'Administration (CA) qui statue sur la demande d'admission présentée.
- **Les membres actifs** : Est appelé membre actif le membre de l'Association qui a participé à au moins dix (10) rencontres proposées par l'Association dans l'année de l'exercice. Neuf (9) de ces membres seront élus par l'Assemblée Générale (AG) et siégeront au CA. Ils seront élus pour trois ans et seront renouvelés par tiers.

Nota : renouvellement des « tiers sortants ».

Par « tiers sortant » il faut comprendre les membres actifs dont le mandat arrive à échéance. Ils peuvent se représenter pour un nouveau mandat, à condition d'avoir le statut de membre actif.

Les « tiers sortants » représentent un tiers (arrondi à la valeur inférieure) des membres actifs élus.

GOLF SENIORS – AMICALE DU LOIRET

En cas de renouvellement complet du CA, les « tiers sortants » sont identifiés par tirage au sort pour les deux premières années.

Les votes à bulletin secret ont lieu à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas d'égalité, le candidat qui l'emporte est celui qui a la plus forte participation au challenge de l'année écoulée, puis celui qui est le plus âgé.

- **Les membres joueurs** : Est appelé membre joueur le membre de l'Association qui participe occasionnellement aux rencontres dans l'année civile. Ces membres ne sont pas conviés à l'AG.

ARTICLE 5 – L'ORGANISATION

L'Association est gérée par un Conseil d'Administration qui est l'organe délibérant.

Lors des Assemblées Générales, chaque membre peut se faire représenter par un pouvoir, un membre présent ne peut détenir plus de deux pouvoirs.

Son bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier en est l'organe dirigeant.

Le CA peut désigner des commissions chargées spécialement de l'étude d'une question particulière ou de la gestion d'une des activités nécessaires à la vie de l'Association.

La présidence d'une commission est obligatoirement confiée à l'un des membres du CA.

Chaque commission rédigera, si utile, son propre règlement intérieur avec l'accord du CA et préparera son budget de fonctionnement pour accord du CA.

Les membres de droit sont les représentants de l'Amicale et de leur Club, à ce titre ils sont l'intermédiaire entre les Seniors de leur Club et l'Amicale et assurent la communication de l'Amicale dans leur Club.

Ils assurent également la bonne préparation des compétitions de l'Amicale dans leur Club, ils assistent aux réunions du CA et aux AG, ils participent à l'élaboration du calendrier des compétitions et à sa mise à jour, ils répondent aux demandes formulées par le Bureau tout au long de la saison, ils informent l'Amicale et/ou leur Club de tout dysfonctionnement ou anomalie rencontrés, ils participent à la distribution des lots de fin d'année dans leur Club.

ARTICLE 6 – LES COMMISSIONS

Commission Sportive : Elle a vocation à faire appliquer les Règles de Golf ainsi que les règlements d'épreuves. Elle participe à la rédaction d'article(s) et document(s) permettant la meilleure compréhension des règles et étiquette du golf.

Commission animations ou comité des fêtes : Elle participe à l'animation de la vie sociale au bénéfice de l'Association. A ce titre elle se charge des événements festifs et des attributions de lots pour les remises de prix.

Commission partenariat & sponsoring : Elle se charge de rechercher des sponsors, organiser des encarts publicitaires pour le calendrier, de prévoir des rencontres avec les partenaires et d'inviter des partenaires pour des occasions.

Commission éthique et discipline : Elle a pour rôle de s'assurer du respect des règles éthiques et du comportement des membres sur et en dehors des terrains.

ARTICLE 7– LES RENCONTRES

LE JOUEUR

Tous les membres de l'Association devront respecter les obligations de l'Association envers les golfs partenaires telles que définies dans les conventions golfigues et devront être des exemples dans le respect des règles de golf, de l'étiquette et de la courtoisie sur et en dehors des parcours. Dans le cas contraire, et suivant le cas de gravité, la commission éthique et discipline peut prononcer une suspension temporaire ou l'exclusion des compétitions organisées par l'Association, voire la radiation de l'Association.

Pour participer aux épreuves organisées par l'Association le joueur doit répondre à l'ensemble des critères définis dans l'Annexe 2.

FORME DE JEU

Les épreuves se déroulent sur un tour en **Stableford** brut et net. Les points gagnés à chaque épreuve sont cumulés suivant le principe défini dans l'Annexe 2. Ces points comptent pour le Challenge annuel.

INSCRIPTION

Le champ des joueurs est limité à 114 sur un parcours 18 trous et 42 sur un parcours 9 trous, les suivants seront laissés « en attente » sur la liste des inscrits.

Les inscriptions sont faites en ligne sur le site de l'Amicale suivant la procédure définie dans l'Annexe 2.

GREEN-FEE ET DROIT D'ENGAGEMENT

Pour participer aux épreuves de l'Amicale, les participants doivent s'acquitter d'un green-fee et d'un droit d'engagement fixés annuellement lors de l'Assemblée Générale. Le détail des tarifs est décrit dans l'Annexe 2.

Le présent règlement a été adopté en Assemblée Générale Extraordinaire le 29 avril 2023, et la version définitive en Assemblée Générale le 1^{er} décembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Alain WALET, assisté de Monsieur Dominique DEROUARD.

Pour le Conseil d'Administration de l'Association :

Le Président : WALET Alain

Le Secrétaire : DEROUARD Dominique

Annexe 1 - Cahier des charges, adressé aux golfs partenaires, définit les prestations d'accueil et de gestion des épreuves.

Annexe 2 - Règlement des épreuves, adressé aux joueurs, décrit les points qui s'appliquent à toutes les compétitions organisées pour l'Association.



Annexe 1 du Règlement Intérieur CAHIER DES CHARGES DES EPREUVES DE L'AMICALE

Pour assurer la bonne organisation des compétitions de l'Amicale, ce document a pour but de décrire les points que nous recommandons aux golfs partenaires, ainsi que le détail des prestations et des tarifs.

PREPARATION DU TERRAIN

- Fairway, bien entretenu,
- Positions des marques des départs, avancées,
- Positions des drapeaux, relativement faciles.

ORGANISATION SPORTIVE

- Heure d'ouverture du club house – au minimum ½ heure avant le premier départ,
- Starter – prévoir de préférence un starter pendant toute la durée des départs,
- Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu - le club doit répondre aux exigences de sécurité.

COMITE DE L'EPREUVE

L'épreuve est sous la responsabilité :

- Du comité d'épreuve mis en place par la commission sportive du club,
- Ou bien du Responsable Seniors du club, aidé au besoin par un représentant de l'Amicale, qui aura la tâche de gérer la compétition, de résoudre un problème de Règle, de trancher un litige et d'interrompre le jeu en cas de situation dangereuse.

GESTION DES SERIES

Le choix du repère de départ étant libre et indiqué lors de l'inscription, des séries autres « Repères Bleus » et « Repères Violets » sur RMS permettra d'affecter les départs de jeu à chaque joueur.

Pour la remise des prix sur RMS, les résultats en NET seront globaux par série d'index (tous départs confondus). Pour les résultats en BRUT, seuls les scores en départs jaunes et rouges seront pris en compte.

ENREGISTREMENT DES CARTES DE SCORES

Enregistrement des joueurs non présents au départ :

- Le joueur n'avertit pas le club : **DISQUALIFICATION** (suspendu d'inscription pendant 4 jeudis)
- Le joueur prévient le club : **FORFAIT** (suspendu d'inscription le jeudi suivant)

Enregistrement d'un joueur se blessant pendant la compétition : **ABANDON JUSTIFIE** (attention pour un ABJ, le joueur a payé son GF et son DJ, donc ce dernier sera reversé à l'Amicale).

PROCLAMATION DES RESULTATS

A l'issue de l'arrivée de la dernière partie et au plus tard vers 18h30, **les résultats sont annoncés série par série en Brut et en Net.**

Ensuite l'Amicale se charge de la mise à jour du classement du Challenge en **Stableford NET** et du classement subsidiaire en **Stableford BRUT** de chaque joueur et pour chaque série, en téléchargeant les résultats depuis le site de la FFG.

Les résultats sont publiés à la FFG, le soir même, après la proclamation, **en revanche les scores pour le calcul de l'index ne sont envoyés à la FFG que 24heures après**, afin de pouvoir effectuer des corrections si nécessaire.

Conseil : pour gagner du temps et imprimer les résultats des séries Dames et HS1 en avance, former la dernière partie avec seulement des HS2.

POT DE CLOTURE

Pour chaque compétition, les **golfs de 18 trous** pourront proposer en fin de partie, un pot comprenant à minima : trois assortiments (amuse-bouche, canapés, verrines, petits fours, gougères...) et 1,5 boisson par personne, sur la base de 50% des participants.

Le choix de proposer ou non ce pot de clôture sera fixé par les golfs et indiqué par les responsables seniors, lors de l'AG de l'Amicale.

CAFE D'ACCUEIL & REPAS

Pour chaque compétition, les **golfs de 9 trous** proposeront à chaque joueur participant :

- Un café d'accueil avec une viennoiserie,
- Un repas avec boisson comprenant : entrée, plat, dessert, café, en fin de partie.

GREEN-FEE ET DROIT D'ENGAGEMENT POUR LES GOLFS 18 TROUS

Le green fee, avec l'organisation de la compétition, **est fixé à 35€**,

Le droit d'engagement est à 8 euros, répartis de la manière suivante :

- 4 euros pour l'organisation du pot de clôture
- 4 euros versés au trésorier de l'Amicale sous forme de chèque ou de virement

Soit un forfait de 43€ avec le pot (39€ sans le pot) pour le joueur visiteur.

Nota : pour la finale, sans pot de clôture mais avec un buffet conséquent avant le départ du Scramble, les 8€ de droit d'engagement reviennent au golf.

GREEN-FEE ET DROIT D'ENGAGEMENT POUR LES GOLFS 9 TROUS

Le green fee, avec l'organisation de la compétition, **est fixé à 35€**,

Le droit d'engagement est à 4 euros versés au trésorier de l'Amicale sous forme de chèque ou de virement

La prestation pour le café d'accueil et le repas est fixée à 20 euros.

Soit pour un forfait de 59€ pour le joueur visiteur.

PROCEDURES EN CAS DE PREVISIONS D'INTEMPERIES OU D'ORAGES

Afin de garantir un niveau de sécurité optimum à l'ensemble des participants aux compétitions, les procédures à suivre en cas de prévisions d'intempéries et/ou d'orage doivent être clairement définies et leur application anticipée.

La veille de la compétition

Les responsables de chaque golf, en relation avec le correspondant local de l'Amicale des Séniors du Loiret, ont la possibilité de faire publier les consignes à destination des participants la veille de chaque compétition sur le site de l'Amicale et/ou sur le site du golf (*).

Ils s'appuient, notamment, sur les prévisions météorologiques éditées par météo France pour prendre leur décision.

Vigilance Météo Orange

Dès que le département où se déroule la compétition fait l'objet d'une Vigilance Orange intempéries ou orage, les responsables publient sur le site de l'Amicale de Séniors l'avis de « compétition en suspens ».

Ils se réservent le temps de voir l'évolution de la situation et publieront le matin de la compétition la décision de poursuite ou d'annulation sur le site de l'Amicale.

Vigilance Météo Rouge

Dès que le département où se déroule la compétition fait l'objet d'une Vigilance Rouge, intempéries ou orages, la décision d'annuler la compétition peut être prise immédiatement.

Le jour de la compétition

Dans le cas où une compétition se déroule pendant une alerte météorologique Orange, la décision d'interrompre une compétition en cours doit être prise avec suffisamment d'anticipation pour permettre à tous les participants de se mettre en sécurité à l'abri.

A cet effet, le correspondant local de l'Amicale des Séniors, en lien avec le responsable du golf utilise une des applications indiquées en annexe pour surveiller l'évolution de la situation orageuse.

Afin d'éviter toute pression au responsable, dès que 2 (deux) impacts de foudre sont détectés dans un rayon de 20 kilomètres du golf, la compétition doit être immédiatement interrompue.

La reprise ultérieure pour les parties interrompues peut être envisagée si les conditions météorologiques le permettent et au regard des informations disponibles sur les applications décrites en annexes

(*) Nota : Une évolution du logiciel RMS9 de la FFGolf devrait permettre l'envoi de SMS aux licenciés inscrits sur la liste des départs des compétitions. Cette nouvelle fonction permettra d'avertir efficacement les joueurs.

Annexes :

Blitzortung live (Impacts de foudre en temps réel)

Foudre (Impacts de foudre en temps réel)

Meteoblue (Radar pluie et orage en temps réel)



Annexe 2 du Règlement Intérieur REGLEMENT DES EPREUVES ORGANISEES POUR L'AMICALE DES SENIORS DU LOIRET

Le présent règlement s'applique à toutes les compétitions organisées pour l'Amicale. Les compétitions figurent au calendrier annuel publié en début de saison ; elles peuvent être annulées, remplacées, reportées ou modifiées sur décision du Conseil d'Administration.

PRESENTATION DE GOLF SENIORS AMICALE DU LOIRET

L'Amicale organise du mois de mars au mois d'octobre, presque tous les jeudis, des compétitions conviviales et sportives sur les golfs partenaires, qui sont : Augerville, Bourges, Cheverny, Donnery, La Bosse (9 trous), La Carte (9 trous), La Picardière, Limère, Marcilly, **Nançay**, Roncemay, Sancerre, Sully, Val de l'Indre et Vaugouard.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Être membre AS et abonné dans un des golfs partenaires,
- Être licencié à la FFG dans un des golfs partenaires ou une association autorisée par le bureau de l'Amicale (à ce jour : ASOA, ASPO Bourges, CSA-BA123, IBM Orléans, 2FOpen, Roto-sports Cheverny, Territoriaux Orléans, **MBDA Bourges**),
- Avoir 50 ans ou plus à la veille de la compétition,
- Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition, ou attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié,
- Avoir un index inférieur ou égal à 45.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont faites en ligne sur le site de l'Amicale, à partir du **dimanche, en fin de journée**, de la semaine précédant la compétition (J-11).

La date limite d'inscription est fixée au lundi précédant la compétition à 14 h (J-3).

La publication des départs se fera sur le site de la fédération à partir du mardi 14 h (J-2).

Liste d'attente : en cas de scratch, les joueurs en attente seront pris par ordre d'inscription **en tenant compte de la plage horaire demandée**.

Il est de la responsabilité du joueur de s'informer sur son éventuel départ. Il est recommandé que le joueur en liste d'attente laisse ses coordonnées à l'accueil.

ATTENTION

Tout joueur ne se présentant pas à son départ, sans avoir averti le golf organisateur sera **disqualifié** et exclu des compétitions de l'Amicale, les 4 jeudis suivants.

Tout joueur déclarant forfait après la publication des départs sur le site de la FFG, sera déclaré **forfait** et exclu de la compétition de l'Amicale, le jeudi suivant.

La gestion de ces exclusions sera à la charge de l'Amicale, qui informera les golfs organisateurs.

GREEN-FEE ET DROIT D'ENGAGEMENT

Le green fee est fixé à 35€.

Le droit d'engagement, pour les **golfs de 18 trous**, est à :

- 4 euros sur les golfs ne proposant pas de pot de clôture
- 8 euros sur les golfs proposant un pot de clôture

Concernant **les golfs de 9 trous**, où la compétition se fait en shotgun suivi d'un repas, le forfait green-fee avec repas et café d'accueil **est à 55€** et le droit d'engagement à 4€.

REGLEMENT DES EPREUVES ORGANISEES POUR L'AMICALE DES SENIORS DU LOIRET

FORME DE JEU

Les épreuves se déroulent sur un tour en **Stableford** brut et net :

1ere série dames **index de 0 à 45** – départ repères rouges ou violets au choix.

1ere série messieurs **index de 0 à 21.0** – départ repères jaunes ou bleus au choix.

2ème série messieurs **index de 21.1 à 45** – départ repères jaunes ou bleus au choix.

Nota : Lors de sa première participation de l'année, un joueur peut choisir les repères de départ : normaux (dames rouges, messieurs jaunes) ou avancés (dames violets, messieurs bleus), quel que soit son âge et son index. **En revanche, ce choix sera appliqué à toutes les épreuves de l'année.**

Limite des coups reçus = 36

Les départs se feront dans la mesure du possible, en partie mixte (les parties avec 2 ou 3 dames sont à éviter), en tenant compte de l'éloignement des joueurs et du covoiturage. La première tranche horaire des départs (avant 10h00) est réservée aux joueurs dont l'index ne dépasse pas 36.

REGLEMENTATION POUR LES COMPETITIONS DE L'AMICALE

En complément des règles locales permanentes fédérales, se rajoutent les règles locales du golf organisateur.

CLASSEMENT POUR LE CHALLENGE

La formule de jeu est en STABLEFORD, le classement de chaque épreuve se fait en prenant le résultat **du score net** de chaque joueur, pour chaque série d'index et quel que soit le repère des départs.

Le classement final se fait en retenant les quinze meilleures compétitions de l'année pour chaque joueur, et en cumulant leurs points en net.

Un classement subsidiaire de fin de saison, totalement indépendant du précédent, se fait en cumulant les scores bruts des compétitions de l'année, par série, pour les joueurs partant des repères normaux (rouges pour les dames et jaunes pour les messieurs).

REMISE DES PRIX

En cas de remise de prix lors d'une épreuve, seuls les joueurs présents à la remise des prix seront récompensés. En cas d'absence, les lots seront remis au joueur suivant.

Tirage au sort : une nouvelle carte sera tirée en cas d'absence du joueur.

INTERRUPTION DEFINITIVE D'UNE COMPETITION

En cas d'intempéries, orage ou tout autre motif lié à la sécurité des personnes, le Comité de l'Epreuve (voir annexe 1 du règlement intérieur) peut être amené à interrompre une compétition. Si cette interruption est définitive, la compétition sera annulée et ne comptera pas pour le challenge.

COUPE PALUSSIERE

Le challenge se déroule sur une épreuve choisie en début d'année par le Comité.

Le classement est effectué par l'addition des points Stableford en net, des 5 meilleurs scores de chaque club.

Seuls les scores des joueurs ayant participé à un minimum de trois compétitions de l'Amicale dans l'année et avant la coupe, seront pris en compte pour ce calcul.

TROPHEE RENE ASSELIN

Le trophée se déroule sur une épreuve du premier jeudi de juin au golf de Marcilly.

Le classement est effectué par l'addition des points Stableford en cumul « brut + net », des 3 meilleurs scores de chaque club pour chaque série.

REGLEMENT DES EPREUVES ORGANISEES POUR L'AMICALE DES SENIORS DU LOIRET

Seuls les scores des joueurs ayant participé à un minimum de trois compétitions de l'Amicale dans l'année et avant le Trophée, seront pris en compte pour ce calcul.

Le trophée sera remis lors de la soirée de gala de l'Amicale.

TROPHEE JACQUES DONZEAU

Le trophée se déroule normalement lors de la dernière compétition du golf de Sully et récompense le meilleur score net de la série mixte « seniors 3 », joueuse ou joueur de 70 ans et plus.

Le trophée sera décerné lors de la soirée de gala ou l'assemblée générale de l'Amicale, puis conservé au clubhouse de Sully.

RECOMPENSES DE FIN D'ANNEE – CHALLENGE ET PARTICIPATION

En fin de saison, sont récompensés :

- La joueuse et le joueur ayant participé au plus grand nombre d'épreuves du Challenge*.
- Les joueurs ayant participé à 10 épreuves** ou plus du Challenge suivant leur classement final.

La distribution de ces lots se fait généralement lors de la soirée de gala pour le classement et en fin d'année pour la participation.

* la finale ne compte pas pour le challenge - ** suivant le budget disponible



Annexe 3 du Règlement Intérieur Règlement de Bonne Conduite de l'Amicale voté par le conseil d'administration en date du 13 déc. 2024

1 - PREAMBULE – Éthique et Déontologie

L'éthique désigne l'ensemble des valeurs, des règles morales propres à un milieu ou un groupe.

La déontologie regroupe l'ensemble des devoirs qui s'imposent à certaines catégories d'individus aussi bien dans leur comportement que dans leurs actions envers autrui et l'environnement.

Les principes éthiques et déontologiques sont regroupés, à des fins préventives, dans cette charte. Ils se différencient des règles du droit disciplinaire, dont le non-respect peut être considéré, le cas échéant, comme une faute passible de sanctions.

Le bénévolat comme tout sport se doit d'être porteur de valeurs morales exemplaires qui en font un moyen d'éducation, d'épanouissement, d'intégration sociale et de promotion.

2 – LA COMMISSION ETHIQUE ET DISCIPLINE – Rôle et Composition

Article 1 : Composition

La commission d'éthique et de discipline est composée de deux à quatre membres assistés du Président de l'amicale, placé sous l'autorité du Conseil d'Administration.

Article 2 : Rôle

La Commission d'éthique et de discipline a pour rôle de s'assurer du respect des règles d'éthique et du comportement des membres de l'Amicale sur et en dehors du terrain.

3 – RAPPELS – Rappel des règles de bonne tenue

Article 3 : Respect des Autres Joueurs

Les membres doivent faire preuve de courtoisie et de respect envers tous les joueurs, quel que soit leur niveau de compétence.

Les conversations bruyantes, les comportements perturbateurs et les distractions intentionnelles sont interdits sur le parcours.

Article 4 : Respect des Installations

Les membres doivent prendre soin des installations des clubs qui nous accueillent, y compris le parcours, le club-house, et les équipements de pratique.

Les divots doivent être remplacés, les marques de balles réparées, et les bunkers ratissés après utilisation.

Article 5 : Sécurité

Les joueurs doivent toujours vérifier que le parcours est dégagé avant de frapper la balle.

Il est interdit de lancer ou de frapper des balles de golf dans des zones où d'autres personnes pourraient être en danger.

Annexe 3 du Règlement Intérieur

Article 6 : Jeu Rapide et Continu

Les joueurs doivent respecter les temps de jeu et éviter les retards inutiles.

Si un groupe est plus lent, il doit permettre aux groupes plus rapides de passer.

Article 7 : Tenue Vestimentaire

Une tenue vestimentaire appropriée est exigée sur le parcours et dans le club-house.

Article 8 : Comportement Éthique

Les joueurs doivent adhérer aux règles du golf et agir avec intégrité, évitant toute forme de tricherie ou de comportement inapproprié.

Les disputes doivent être résolues de manière calme et respectueuse. En cas de désaccord persistant, les décisions de la commission d'éthique de l'amicale séniors du Loiret sont finales.

Article 9 : Respect de l'Environnement

Les membres doivent contribuer à la préservation de l'environnement en utilisant les poubelles et en respectant les zones protégées.

Il est interdit de perturber la faune et la flore locales.

Article 10 : Usage des Téléphones Portables

Les téléphones portables doivent être réglés sur silencieux sur le parcours.

Les appels téléphoniques doivent être limités aux zones désignées, comme le club-house ou les aires de stationnement.

Article 11 : Participation aux Événements

Les membres sont encouragés à participer activement aux événements et compétitions organisés par l'amicale séniors du Loiret.

Une inscription préalable est nécessaire pour participer à certains événements, et les annulations doivent être signalées à l'avance selon les règles de l'amicale séniors du Loiret.

4 – LA COMMISSION – Procédures et sanctions

Article 12 : Dispositions Générales

Toute violation de ce règlement peut entraîner des sanctions, allant d'un avertissement à l'exclusion de l'amicale.

Le présent règlement est sujet à révision périodique par la commission d'éthique et de discipline de l'amicale pour s'assurer qu'il reste pertinent et efficace.

En adhérant à ces règles, chaque membre contribue à créer un environnement convivial, respectueux et agréable pour tous les amateurs de golf.

Article 13 : Procédure disciplinaire

En cas de manquement à l'étiquette du golf en général, de non-respect de ses obligations ou de comportement pouvant être qualifié de faute, tout membre peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire initiée par la Commission d'éthique et de discipline de l'amicale.

Annexe 3 du Règlement Intérieur

La Commission mentionne la possibilité, pour le membre concerné, d'avoir accès aux pièces sur lesquelles la procédure disciplinaire est fondée.

Cette notification invite le membre à fournir ses explications écrites dans un délai de 7 jours.

Après avoir pris connaissance de la réponse apportée par le membre visé, la Commission décide ou non d'une sanction, et en informe le Conseil d'Administration.

La Commission notifie aux personnes concernées sa décision, par courriel.

Article 14 : Sanctions encourues

Avertissement Verbal : Pour les infractions mineures, les membres recevront un avertissement verbal de la part de la commission d'éthique et de discipline de l'amicale.

Avertissement Écrit : En cas de récidive ou d'infraction plus grave, un avertissement écrit (courriel) sera envoyé au membre concerné.

Suspension Temporaire : Pour des infractions répétées ou graves, une suspension temporaire des activités de l'amicale pourra être imposée, dont la durée sera déterminée par la commission d'éthique et de discipline de l'amicale.

Exclusion Définitive : En cas de comportement extrêmement inapproprié ou de non-respect persistant des règles, le membre pourra être exclu définitivement de l'amicale, sur décision de la commission d'éthique et de discipline de l'amicale.

En adhérant à ces règles et sanctions, chaque membre contribue à créer un environnement convivial, respectueux et agréable pour tous les amateurs de golf.